

**Certificat d'examen de types
n° F-06-H-1381 du 16/10/06**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F013957-D4

**Analyseurs de gaz AVL types DITest 5400 et DITest 5400 Light
(Classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs.

FABRICANT :

AVL List GmbH, Kleiststrasse 48, A – 8020 GRAZ – AUTRICHE

DEMANDEUR :

AVL France – 57 boulevard de la République – Bâtiment 5 – 78400 CHATOU

OBJET :

Le présent certificat renouvelle les décisions et le certificat suivants :

- n° 97.00.851.008.1 du 9 septembre 1997 ⁽¹⁾ relative aux analyseurs de gaz AVL modèles DITest 5400 et DITest 5460,
- n° 98.00.851.004.1 du 21 juillet 1998 ⁽²⁾ relative aux analyseurs de gaz AVL modèle DITest 5400 Light,
- N° F-04-H-1258 du 16 novembre 2004 relatif aux analyseurs de gaz AVL modèles DITest 5400 et DITest 5400 Light.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des instruments objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les décisions et le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Elles sont identiques à celles définies dans les décisions précitées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F013957-D4, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 16 octobre 2016

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification